MÉMOIRE

M.R.C. de
MARIA-CHAPDELAINE

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE DE LA RIVIÈRE MANOUANE

JUIN 2001

Préambule

Le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine remercie les membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de les recevoir en audition de leur mémoire sur le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane.

Il s'agit pour nous d'une première dans le genre de mémoire que nous présentons au Bureau d'audiences puisque nous sommes interpellés dans ce projet à la fois comme partenaire financier et à la fois comme organisme public devant donner une opinion en rapport avec les objectifs de notre schéma d'aménagement et de l'acceptabilité du projet au niveau social et environnemental.

Comme il s'agissait au début de notre volonté qu'il en soit ainsi, c'est donc en regard des positions prises par notre MRC que nous présentons ce mémoire à votre attention.

Le Pays de Maria-Chapdelaine :

La MRC de Maria-Chapdelaine, au plan géographique, se situe au nord du lac St-Jean et couvre un territoire d'environ 40 000 km^2 regroupant un immense bassin forestier parcouru par un réseau hydrographique très important.

Ce territoire, comparable à celui de la Suisse, se compose en effet de 95% du territoire non organisé (TNO) dans sa partie nord et 5% qui constitue le territoire municipalisé où l'on compte 12 municipalités regroupant près de 29 000 personnes.

Pour la gestion des TNO, la MRC agit à titre de municipalité locale et a reçu du gouvernement un mandat en matière d'aménagement, de développement et de protection de l'environnement.

Il est important dans ce mémoire que la Commission prenne connaissance de l'importance du réseau hydrographique parcourant notre MRC et du potentiel de développement que celui-ci représente.

Le réseau hydrographique est une caractéristique majeure du milieu de Maria-Chapdelaine. Ce dernier est constitué en tout ou en partie des bassins de rivières Péribonka, Mistassibi, Mistassini et Ashuapmushuan qui, du nord vers le sud, convergent vers le lac St-Jean pour lui fournir plus de 85% de son approvisionnement. Plusieurs cours d'eau secondaires viennent compléter le réseau telle la Petite rivière Péribonka à l'Est, les rivières aux Rats et Ouasiemsca au centre et la rivière Ticouapé à l'ouest. Notons également la présence de nombreux lacs et cours d'eau de moindre importance dans la partie TNO.

À partir des travaux et consultations que nous avons menés au début des années 90, concernant entre autres le projet d'harnachement de l'Ashuapmushuan, le milieu de la MRC de Maria-Chapdelaine a défini trois (3) conditions essentielles à la réalisation d'ouvrages sur son réseau hydrographique, soit :

- acceptabilité sociale;
- acceptabilité environnementale; et,
- des redevances financières récurrentes.

De plus, plusieurs élus et citoyens considèrent que c'est au milieu concerné en premier à prendre position, puisque c'est sur leur territoire que ce réseau coule et que c'est sur ce même territoire qu'il aura des effets directs suite aux différents travaux qui peuvent être envisagés.

JN 08 2001 11:40 418 276 7043 PAGE.04

Le projet Manouane : Deux (2) dossiers à considérer

La MRC de Maria-Chapdelaine a toujours abordé le projet de dérivation de la Manouane en deux (2) entités qu'elle devait traiter distinctement.

1.- Entente financière : Accord cadre Socom – Betsiamites

Que ce soit dans les plans de développement locaux tels les CLD ou même régionaux comme la Planification stratégique régionale des CRD, il nous apparaît de plus en plus clair que le milieu doit, comme on le fait pour la forêt (PMVRMF), s'assurer de redevances sur l'exploitation de la ressource (Planification stratégique Saguenay Lac-St-Jean, secteur Énergie et Planification locale Économie emploi : CLD Maria-Chapdelaine).

C'est dans cet esprit que le Conseil de la MRC a accepté de discuter d'un partenariat financier avec Hydro-Québec pour en arriver à un accord financier tel que l'on connaît aujourd'hui.

Le 13 mai 1998, la MRC adoptait une résolution signifiant son accord à constituer une Société en commandite (SOCOM) conditionnellement à la conclusion des études et consultations menées visant une acceptabilité sociale et environnementale.

Le 15 septembre 1999, le conseil de la MRC se prononce favorable à la signature d'un accord-cadre en considérant notre implication à la phase de négociation et qu'Hydro-Québec s'engageait à accepter le processus d'autorisation gouvernementale.

JN 08 2001 11:40 418 276 7043 PAGE.05

Cette résolution était aussi conditionnelle à l'accueil réservé au projet et à la vérification de certains calculs sur les longueurs et débits touchés sur la Péribonka.

Comparativement à d'autres projets de même genre, on peut avancer que nous avons franchi certaines conditions que nous nous étions fixés : être partenaire du promoteur, s'asseoir à la même table de négociation et tirer une redevance financière récurrente pour le développement du milieu.

Pour la MRC de Maria-Chapdelaine, il s'agit d'un montant annuel de 52 250$ pour les 50 prochaines années pour un investissement initial de 120 690$. À ce montant annuel, peut s'ajouter, à l'échéance de la 1ière année du contrat, une somme de 13 060$ pour un investissement de 169 100$ comme parts que la MRC peut acheter sur la base de la juste valeur marchande (JVM).

Nous avions le mandat d'en arriver à la meilleure entente financière possible et le conseil croit que, compte tenu qu'il s'agissait là d'une première expérience, cette entente est satisfaisante et servira certainement pour la réalisation d'autres projets.

2.- *Entente sur la réalisation du projet : Acceptabilité sociale et environnementale*

On peut dire que, parallèlement à la démarche de la constitution de la SOCOM, une deuxième négociation se tenait : soit celle des études de projet.

Encore là, les MRC ont pu profiter d'une méthode qu'elles avaient souhaitées : avoir une table représentative du milieu où les échanges avec le promoteur seraient constants, et non sur la base traditionnelle où chacun travaillait isolement et où l'on était en réaction constante à la démarche.

JN 08 2001 11:41 418 276 7043 PAGE.06

Ainsi, à la table de communications et relations avec le milieu, nous avons pu, comme tous les autres intervenants, poser nos questions, faire des suggestions et obtenir des engagements du promoteur sur les aspects sociaux et environnementaux du projet.

Nous avons pu obtenir la mise sur pied d'un mécanisme flexible pour associer le milieu à la mise en application des mesures d'atténuation et du programme de suivi environnemental.

Pour nous, les réponses fournies par Hydro-Québec sont satisfaisantes. Bien que ces réponses reposent en grande partie sur les liens de confiance que nous avons établis avec l'entreprise, c'est en fait sur notre participation aux tables d'échanges et de suivi que nous devons nous en remettre et, en ce sens, ils sont garants de tout futur projet.

Il faut souligner que, dans ce genre de projet, bien peu d'organismes du milieu, incluant les MRC, ne peuvent se permettre d'engager des sommes appréciables pour s'offrir des études de contre expertise. C'est là que le partenariat et les tables de discussions avec le milieu prennent toute leur importance.

C'est un mécanisme que nous voulions voir instaurer et le projet Manouane nous aura permis cette nouvelle façon de travailler.

JN 08 2001 11:41 418 276 7043 PAGE.07

En conclusion :

La MRC de Maria-Chapdelaine est favorable au projet de dérivation partielle de la rivière Manouane.

Le partenariat financier demeure un aspect important pour nous et permettra un levier de développement économique pour le milieu. Cet argent pourra faire partie d'un fond dédié à l'environnement ou au développement des secteurs rattachés aux ressources naturelles. Le Conseil de la MRC devra statuer sur l'utilisation de ces redevances après l'acceptation définitive du projet puisque le premier montant de 50 000$ fut placé en fiducie afin de respecter l'esprit de nos résolutions sur les conditions rattachées à l'acceptabilité environnementale et sociale du projet.

Au niveau environnemental, nous sommes d'accord avec la position qui semble se dessiner au niveau régional, à savoir qu'il vaut mieux inscrire de nouveaux projets sur les rivières qui présentent déjà des ouvrages du même genre.

Les impacts de ces dérivations demeurent mineurs en comparaison de certains autres projets. Comme le milieu s'est associé à la démarche et qu'il aura la chance d'être informé du suivi environnemental du projet, il faut avoir confiance que ce projet se réalisera en respect des grands principes du développement durable tel que nous le retrouvons dans la planification stratégique du Saguenay-Lac-St-Jean (2001-2006).

JN 08 2001 11:41 418 276 7043 PAGE.08

Au niveau social, les différents groupes d'intérêts ont pu également participer aux tables d'échanges. Les engagements d'Hydro-Québec dans le rapport d'avant-projet, mai 2000 (tableau 11.7, p. 11-16), et les mesures annoncées nous apparaissent recevables. Les utilisateurs des territoires touchés, suite aux informations d'Hydro-Québec, devront s'assurer que leurs demandes et leurs préoccupations seront respectées.

En terminant, nous espérons qu'une telle démarche puisse être utilisée dans de futurs projets et nous souhaitons que les gens s'inscrivent dans un tel processus de négociation continue afin que la population soit informée des projets importants envisagés sur son territoire et soit partie prenante à son développement.

JN 08 2001 11:42 418 276 7043 TOTAL P.09 PAGE.09